



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 13 juin 2016 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **TOMBLAINE** (54) à :

Mylène CABOCEL
Julie CHARPENTIER
Marion CONSTANTIN [avec les félicitations du jury]
Vanessa COURTEAUX [avec les félicitations du jury]
Mélania FERREIRA
Alexandre GIMENEZ [avec les félicitations du jury]
Florence THINUS épouse GIORDANO [avec les félicitations du jury]
Bénédicte LANJSCEK
Julie VELER

Fait à Paris, le 13 juin 2016,
le président de jury,

Jean-Marie FONTENEAU